

PARTICIPATION DU PUBLIC
AP DE DIG POUR LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LOIRET CONCERNANT
L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DU DHUY-LOIRET;

AVIS REÇUS PAR MESSAGERIE

Le 13 avril 2023

DECLARATION D'INTERET GENERAL POUR LA REALISATION DE TRAVAUX
D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DHUY-LOIRET

Avis du 11 avril 2023

Bien que ma commune ne soit pas concernée par cet arrêté, je me permets de donner mon avis sur ce projet qui à mon sens est en contradiction avec les bonnes habitudes du SMLB notamment sur l'arrêt des travaux de broyage des berges pendant la période d'avril à septembre alors que l'arrêté concernant la période de broyage des jachères agricoles s'étale du 1er juin au 15 juillet et effectivement les 6 mois d'arrêt seront préjudiciables à l'entretien des berges alors que les niveaux de l'eau sont au plus bas.

Il est également préconisé de ne pas retirer les arbres morts et les résidus issus du débroussaillage sélectif ce qui peut être propice à créer des embacles à tout moment de l'année.

Effectivement le fait de baisser le déversoir de Jargeau pour évacuer une crue de Loire vers le Val tout en limitant l'entretien des rivières créées pour assurer à ce territoire une certaine protection des populations et des biens leur appartenant, concernant la plupart du temps des agriculteurs avec leurs bâtiments professionnels, risque d'augmenter la vulnérabilité de ce secteur face à une crue de Loire.

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de cet avis et le joindre aux autres avis précédemment déposés.

Joël TURPIN

Maire de Saint-Martin d'Abbat